



Conditions Générales de Vente

Désignation

Sonia DUCHESNE, en sa qualité d'organisme de formation, désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 39 avenue Raymond POINCARE 33600 PESSAC.

Sonia DUCHESNE, en tant qu'organisme de formation, met en place et dispense des formations, sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous ;
- Client : toute personne physique qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Sonia DUCHESNE, en sa qualité d'organisme de formation ;
- Intervenant : la personne qui délivre la formation ;
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- Participant(e) : la personne physique qui participe à une formation ;

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par Sonia DUCHESNE, en sa qualité d'organisme de formation pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de Sonia DUCHESNE, en sa qualité d'organisme de formation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

A la demande expresse du client, Sonia DUCHESNE, en sa qualité d'organisme de formation peut lui fournir un devis. Ce dernier est tenu de retourner à Sonia DUCHESNE, en sa qualité d'organisme de formation, un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre Sonia DUCHESNE, en sa qualité d'organisme de formation, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Le prix de l'action de formation est fixé à :

- SEPT CENTS EUROS (700 €), pour les prises en charge personnelle ;



- MILLE QUATRE CENTS EUROS (1400 €) pour les prises en charge par un organisme financeur.

Le client ou l'organisme s'engage à verser :

La totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

Pour une prise en charge personnelle : Le client a effectué un premier versement d'un montant de 150 €. Après le délai de rétractation mentionné dans conditions de report et d'annulation de formation. Le paiement du solde de 550 € à la charge du participant, est à régler au plus tard 10 jours avant le début de la formation. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Pour une prise en charge par un organisme financeur : Le document attestant de cette prise en charge doit être fournie au moins un mois avant le début de la formation. La totalité du règlement doit être versé au plus tard 20 jours avant le début de la formation.

Le règlement s'effectue par virement bancaire.

Conditions de report et d'annulation de formation

L'annulation de formation est possible, à condition de le faire au moins 20 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse sonia@danse-prenatale.com. En cas d'annulation après 20 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation de 150 € à l'organisme de formation Sonia DUCHESNE.

En cas d'annulation 48 heures avant le début de la formation, la totalité du prix de la formation sera gardé par Sonia DUCHESNE.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 21 jours maximum, avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, Sonia DUCHESNE, en sa qualité d'organisme de formation ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes qui seront remis au participant, ne sont fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation ainsi que le contenu, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique, pratique,...) sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur



reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de Sonia DUCHESNE, tant en sa qualité d'organisme de formation que d'intervenant. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à Sonia DUCHESNE en sa qualité d'organisme de formation, sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Sonia DUCHESNE, en sa qualité d'organisme de formation s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre Sonia DUCHESNE, en sa qualité d'organisme de formation et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de BORDEAUX.